

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 27 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 21 novembre 2025
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., Mme GUILLET A-D., M. GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., RELET J-M., CROCHET B., BONNEAU R., LEROY D., BLANDINEAU M., Mmes CHEVRIER B., ROUXEL M., BERTAUD M-F., PAILLER A., MARTINEAU C., BAUDRY K., M. HERCBERG F., Mme ROUSSET C..

Absents : Mme JOLLY F. qui a donné pouvoir M. CHOUIN J-F., M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme PAILLER A., Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.

Mme DILLET S., M. BERTHOMÉ F., M TESSIER P.

Secrétaire : Mme Karen BAUDRY

2025.95 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2024

Le rapport annuel d'eau potable et d'assainissement est élaboré en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite « loi Barnier », relative au renforcement de la protection de l'environnement et qui rend notamment obligatoire une information détaillée des usagers sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement.

Pour ce qui concerne le service d'eau potable, le rapport a été dressé par le Président du Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de la Vendée « Vendée Eau ».

Le rapport pour l'exercice 2024 sur les activités de Vendée Eau est joint aux présentes et est consultable, sur place, à la mairie. Il pourra être fourni sur demande.
Pour ce qui concerne le service d'assainissement, le rapport a été dressé par la Présidente de la Communauté de communes Océan-Marais de Monts.

Il ressort de ce rapport que la facture moyenne **pour 120 m³ d'eau est de 276 euros T.T.C.**

Le rapport pour l'exercice 2024 est joint aux présentes et est consultable, sur place, à la mairie.
Il pourra être fourni sur demande.

Destinés à l'information de l'utilisateur et à la transparence dans la gestion des services publics, ils comprennent les indicateurs financiers et techniques des services concernés.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2224-5 et les articles D2224-1 à D2224-3 ;

VU la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice [année], joint en annexe ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE PRENDRE** acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau.
- **DE PRENDRE** acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement.

VOTE :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

